

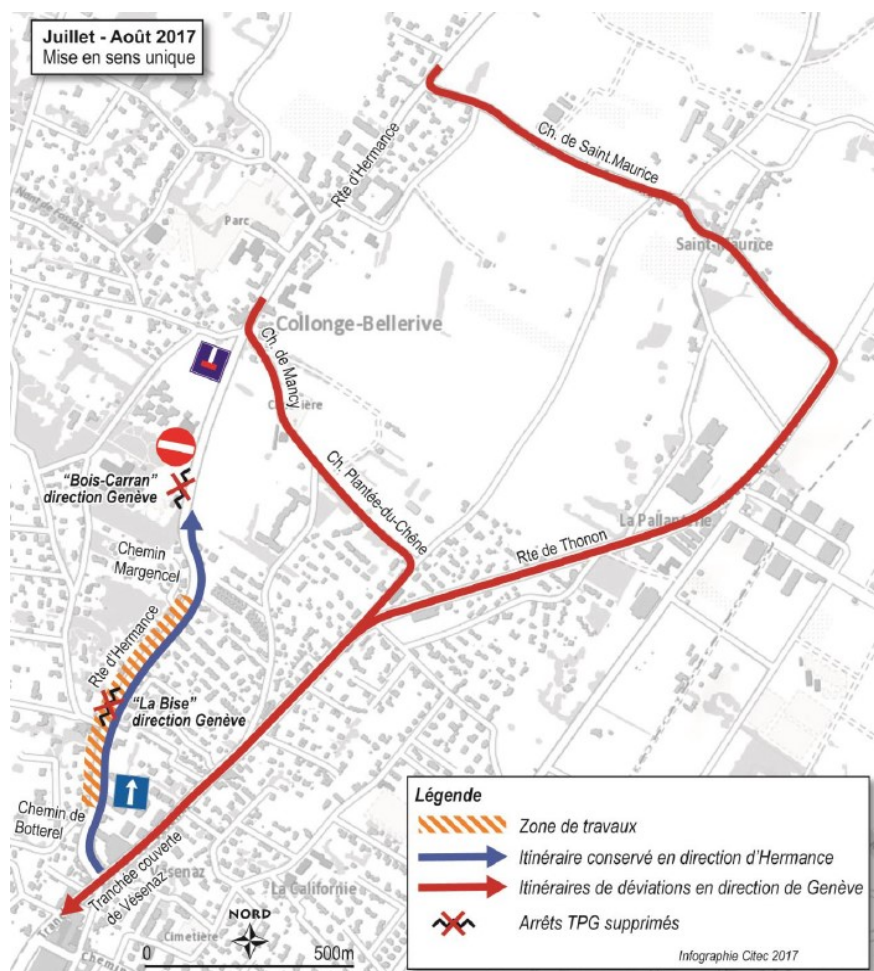


Si un membre de votre famille, un voisin, un ami ou encore une connaissance remplit ces critères, faites parvenir votre proposition à la Mairie, par courriel ou courrier.

Toutes les candidatures doivent nous être adressées avant le 31 décembre.

Travaux sur la route d'Hermance

La Direction générale du génie civil va procéder à la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la route d'Hermance, sur le tronçon compris entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel à Collonge-Bellerive.



Les SIG profiteront de ce reprofilage pour intervenir également. Les travaux devraient durer environ 3 mois (sous réserve des conditions météorologiques).

En conséquence, la voie de circulation de Vézenaz sera fermée à la circulation entre **le 3 juillet et le 25 août 2017**. Le sens de circulation Collonge -> Hermance sera maintenu.

Pour de plus amples informations :

Info -service du DETA: 022/546 76 00

Horaires d'été

(du 3 juillet au 25 août 2017)

La mairie répondra à vos appels:



- * Les lundis de 14h00 à 17h00
- * Les mardis de 14h00 à 18h00
- * Les mercredis de 14h00 à 17h00
- * Les jeudis de 14h00 à 17h00

Vous recevra:



- * Les mardis de 14h00 à 18h00
- * Les mercredis de 14h00 à 17h00
- * Les jeudis de 14h00 à 17h00



**Retrouvez toutes
les informations et les
dates des manifestations
estivales
sur notre site
www.hermance.ch**



Juin 2017



Info Hermance

Législature 2015-2020

Ligne Bus B

Exercice sauvetage

Conseil municipal

Comptes 2016

Plan canicule

Potager urbain

Mérite hermançois

Travaux Rte d'Hermance

Horaires d'été



Mairie d'Hermance
Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90
☎ 022.751.20.90
@ mairie@hermance.ch

Transport public- Ligne B

Mise en service le 10 décembre 2016, la ligne de bus reliant Chens-sur-Léman à Jussy rencontre après 6 mois d'exploitation, un franc succès. Les premiers chiffres transmis par les Transports publics genevois font état d'un peu plus de 40'000 voyageurs transportés à ce jour. Selon un décompte plus précis, le mois de mars a vu presque 600 personnes/jour monter dans les véhicules, l'arrêt le plus fréquenté étant celui de Vézenaz. Par ailleurs, 67% des utilisateurs voyagent uniquement sur la branche Vézenaz - Chens-sur-Léman. Les derniers relevés effectués au mois d'avril démontrent une augmentation constante de la fréquentation, le 50'000ème passager a quant à lui passé la porte du bus le 26 avril dernier.

Pour rappel, cette nouvelle offre de transport public dans la région est le fruit d'un travail mené par les Exécutifs successifs depuis près de 5 ans auprès des TPG. Grâce à la participation financière des communes de Chens-sur-Léman, Hermance, Anières, Corsier, Collonge-Bellerive, Meinier et Jussy, l'extension de la ligne a pu être réalisée permettant de créer la première « transversale » de la région. Ce service est facturé CHF 68'000.-/an à Hermance (le calcul est basé sur le nombre de kilomètres parcourus sur la commune) soit CHF 16.65 par trajet effectué sachant que le nombre moyen de rotations par mois est de 340 bus.

Les Autorités communales se félicitent de ce succès d'autant que le montant à charge des communes pourrait être

revu à la baisse en raison du très bon taux de fréquentation et de la manne encaissée par la vente des titres de transport.

Exercice de sauvetage

Le 19 et 20 mai, un exercice de simulation de « haute-fidélité » et de collaboration interdisciplinaire s'est déroulé à Hermance, impliquant les élèves de l'école supérieure de soins ambulanciers (2ème année) de Genève, la société internationale de sauvetage du Léman (SISL), les Pompiers volontaires du CoHerAn, les Samaritains, le Club subaquatique d'Onex, le SMUR, la REGA, le 144—Genève ainsi que la police de la Navigation.



Il s'agissait pour les équipes mobilisées de secourir 8 personnes en situation périlleuse à la suite d'une explosion survenue à bord d'un voilier au large d'Anières. Une partie de l'équipage étant tombée à l'eau, un important dispositif de recherche a donc dû être mis sur pied pour les secourir occasionnant des rotations d'hélicoptères ainsi que la présence de nombreuses ambulances sur le site d'Hermance.

Impressionnants par leur ampleur, ce genre d'exercices se révèle être, des



mots même des organisateurs, extrêmement formateur et bénéfique pour tous les participants (140 cette année). C'est pourquoi, Hermance accueille chaque année au début du mois de mai cette simulation « grandeur nature ».



Cet événement, fort heureusement fictif, est aussi l'occasion de se rendre compte du travail exemplaire effectué par les sociétés de sauvetage du Léman, dont celle d'Hermance, ainsi que des compagnies de Sapeurs-pompiers volontaires du CoHerAn qui veillent à la sécurité des habitants et des plaisanciers en marge des soignants professionnels et autres corps de police, qu'ils en soient ici remerciés.

Conseil municipal

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal a renouvelé son Bureau pour la période administrative du 1er juin 2017 au 31 mai 2018. Ont été élus à l'unanimité, Monsieur Olivier PFÖRTNER, Président, Monsieur Yvan NEJAR, vice-président ainsi que Madame Chrystel PION, secrétaire.

Comptes 2016

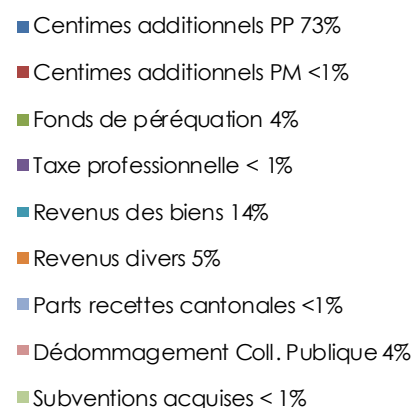
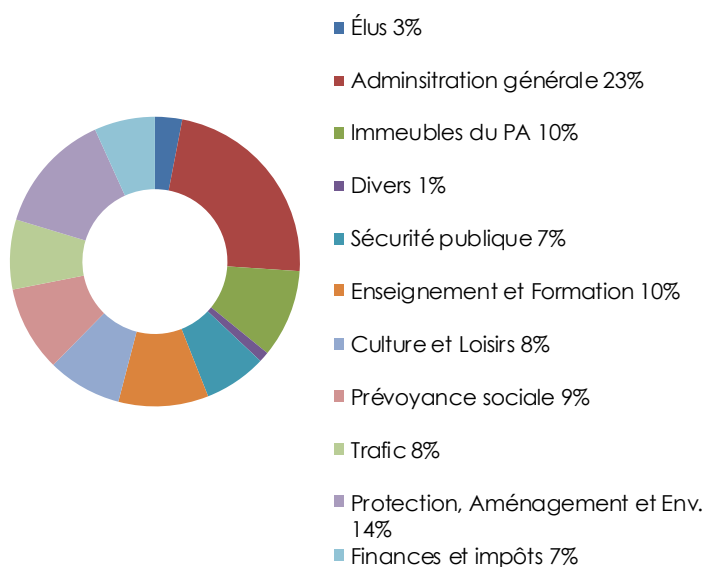
Le 16 mai dernier, le Conseil municipal était appelé à voter les comptes 2016. Affichant des charges à hauteur de CHF 3'822'155.08, pour des revenus de CHF 4'308'368.47, l'exercice dégage donc un boni de CHF 486'213.39. Grâce à une gestion rigoureuse, la commune a également pu procéder à des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 210'674.95, permettant d'envisager les investissements futurs avec sérénité.

Par ailleurs, en parallèle de sa maîtrise des dépenses, la Commune a investi en 2016 CHF 1'103'036.40 dans ses biens et infrastructures. Elle a ainsi poursuivi son travail préparatoire dans l'optique de la rénovation de la salle

communale qui débutera en 2018. Elle a également contribué, en partenariat avec les communes de Corsier et d'Anières à rénover les infrastructures du Hermance Région Rugby Club et du FC CoHerAn. En matière de sécurité, un nouveau véhicule a été acheté pour la compagnie de Sapeurs-Pompiers et l'effort d'embellissement et de propreté de la commune s'est poursuivi avec l'installation d'une nouvelle déchetterie dans le parking de l'entrée sud ainsi qu'un point relai au Port. Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'installation de nouveaux mobiliers urbains notamment sur le Quai.

Charges

Revenus



Cette année encore les finances de la communes sont saines. Cela ne doit toutefois pas occulter les prochains défis auxquels les municipalités genevoises devront faire face prochainement. Des dossiers importants seront traités tels que la répartition des tâches canton-communes, la péréquation intercommunale ainsi qu'une nouvelle version de la réforme des entreprises. Tous auront sans nul doute un impact sur les finances communales.

Plan canicule

L'arrivée de l'été fait craindre une nouvelle fois la multiplication des périodes de grandes chaleurs. Bien qu'elles soient attendues par certains, il ne faut pas sous-estimer les méfaits que ces dernières peuvent avoir sur les organismes et éprouver la santé des personnes les plus faibles. C'est pourquoi, en cas de canicule, il est très important que les recommandations suivantes soient suivies et plus particulièrement par les personnes à risque à savoir les personnes âgées, les malades (chroniques), les enfants en bas âge et les femmes enceintes.

1. **Eviter les efforts physiques**, réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.
2. **Eviter la chaleur et se rafraîchir**, en fermant les fenêtres la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets), aérer la nuit, porter des vêtements légers, se rafraîchir en prenant des douches froides et en posant des linges froids sur le front et la nuque ainsi que des compresses froides sur les pieds et les mains.
3. **Boire beaucoup et manger léger**, à intervalles réguliers sans attendre d'avoir soif. Prendre des repas froids et rafraîchissants (fruits, salades, légumes, produits laitiers).

Si malgré tout vous êtes en proie à des vertiges, des maux de têtes, des crampes musculaires, des nausées, des vomissements ou encore des diarrhées, que vous êtes dans un état de faiblesse et de confusion, que votre bouche est sèche, alors il vous faut boire beaucoup d'eau, rafraîchir votre corps et appeler un médecin.

En tant qu'ami, voisin, famille, chacun peut agir en étant attentif aux personnes âgées e/ou vulnérables en période de canicule.

Potager urbain

Chers hermançois, Chères hermançoises,

Dans le cadre de notre travail de maturité du collège Calvin, nous avons installé un potager dans l'enceinte de l'école d'Hermance, avec la collaboration des écoliers. Nous voudrions étendre notre projet à l'échelle communautaire, pour cela nous vous invitons à le rejoindre afin de créer un véritable potager urbain dans notre belle commune.

Afin de mener notre projet à bien nous aurons besoin de votre collaboration; en nous offrant un peu de votre temps pour nous aider à maintenir ce potager selon vos disponibilités.

Le but de ce projet est de créer un espace communautaire afin d'amener les différentes générations à se rencontrer, et de partager le savoir faire de chacun. Si la participation à ce projet vous intéresse, si vous avez des questions ou besoin de renseignements n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email.

stephanie.brsdp@eduge.ch 022 751 07 58
elisa.gndll@eduge.ch 022 751 28 64

Mérite hermançois

Il a été créé par les autorités, entendant ainsi apporter leur contribution à l'encouragement aux sports et aux diverses vocations, en remettant une récompense honorifique et financière, fixée par le Conseil municipal sur proposition du Maire, le Mérite peut être décerné à:

- * Une personne ayant accompli une performance sportive ou déployé une activité culturelle ou sociale particulière;
- * Une équipe d'un club communal s'étant particulièrement distinguée;
- * Un club communal ayant obtenu des résultats d'ensemble méritoires;
- * Un dirigeant d'une société communale ou un club particulièrement dévoué

Pour obtenir le mérite, les bénéficiaires doivent remplir une des conditions suivantes:

- * Faire partie d'un club ou d'une société d'Hermance;
- * Habiter la commune d'Hermance.